

# Bulletin d'inscription

## Formation continue Taxi : recyclage obligatoire

Le 9 et 10 septembre 2026

### L'ENTREPRISE :

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Nom du dirigeant : \_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Siret : \_\_\_\_\_ Code NAF/APE : \_\_\_\_\_

Date de création de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Activité principale : \_\_\_\_\_

Nombre de salariés : \_\_\_\_\_

### FORMATION SOUHAITÉE :

**Intitulé :** Formation continue taxi - recyclage obligatoire

**Organisme :** AMS Formation 35

**Lieu** (présentiel) : UMIH 35, Delta 3, 40 rue du Bignon, 35510 CESSON SEVIGNE

**Dates :** 9 et 10 septembre 2026

### STAGIAIRE(S) À INSCRIRE :

NOM Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Statut *

\* 1/chef d'entreprise non salarié 2/salarié 3/conjoint-collaborateur 4/chômeur 5/ autre (à spécifier)

En m'inscrivant, j'atteste avoir pris connaissance des informations sur la protection des données personnelles et de la liste des pièces à fournir au verso de ce document. Pour toute demande particulière d'adaptation des modalités de cette formation, merci de nous contacter au moins 2 semaines avant le début de la formation.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du dirigeant + cachet :

**LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À L'INSCRIPTION AU VERSO DE CETTE FEUILLE**

## PIECES A JOINDRE LORS DE L'INSCRIPTION :

### Pour tous les stagiaires :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli.
- La copie du permis de conduire
- La copie de la carte professionnelle de taxi

### Pour les TNS relevant du FAFCEA :

- L'extrait d'immatriculation au registre national des entreprises datant de moins d'un an au jour de début de la formation : "Extrait RNE"
- Attestation CFP URSSAF de versement à la contribution formation au bénéfice du FAFCEA : année en cours
- Chèque de caution de 390€ à l'ordre d'AMS Formation pour les TNS relevant du FAFCEA (subrogation).

### Pour les TNS ne relevant pas du FAFCEA :

- L'entreprise doit faire une demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont elle dépend.
- L'extrait d'immatriculation au registre national des entreprises datant de moins d'un an au jour de début de la formation : "Extrait RNE"
- Attestation CFP URSSAF de versement à la contribution formation au bénéfice du FAFCEA : année en cours
- Chèque de 390€ à l'ordre d'AMS Formation

### Pour les salariés :

- Chèque de 390 € à l'ordre d'AMS Formation ou preuve de virement.
- L'entreprise doit faire une demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont elle dépend.

#### Données personnelles :

Les informations recueillies sur ce formulaire dans le cadre de l'exécution d'un contrat de formation sont destinées à AMS Formation 35. Elles font l'objet d'un traitement informatisé dans le but de gérer votre formation et sont conservées pendant une durée conforme à la réglementation en vigueur. Conformément au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement de vos données personnelles ainsi que celui de l'imitation de leur traitement, en nous contactant à l'adresse [ams.formation@cnam-bretagne.fr](mailto:ams.formation@cnam-bretagne.fr). En cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenay – TSA 87715 – 75334 Paris Cedex 07.

### CONTACT :

#### AMS FORMATION 35

n° Siret : 438 935 125 00028

17 rue des Mesliers

35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Mail : [ams.formation@cnam-bretagne.fr](mailto:ams.formation@cnam-bretagne.fr)

Tél: 02 99 53 53 35